



# TARIFS

des prestations de maintien à domicile applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

Prestations	TARIF	
	SANS PRISE EN CHARGE	AVEC PRISE EN CHARGE
Aide à domicile	21,10 €/H	<b>Barème selon revenus :</b> Avec une prise en charge CNAV De 2,11 €/H à 15,82 €/H  Avec prise en charge APA : Tarif de base 20,20 €/H
Repas livrés à domicile	Tarif maximal du repas 7,85 € le déjeuner 2,79 € le dîner 3,07 € le portage	<b>Barème selon revenus :</b> De 1,94 à 7,85€ le déjeuner De 0,77 à 2,79€ le dîner De 0,58 € à 3,07 € le portage
Télé - assistance	Tarif au 01/09/21 3,69 € ou 6.33 €/mois (selon l'appareil)  Soit 11.07 € ou 18.99 €/trimestre pour les personnes imposables	<b>Gratuité</b>  pour les personnes non imposables

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.

**Barème prise en charge APA**

**ALLOCATION MENSUELLE MAXIMALE**

GIR 1	1747,58 €
GIR 2	1403,24 €
GIR 3	1013,89 €
GIR 4	676,30 €